

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Christian Brunier, Alain  
Charbonnier, Claude Marcet, Laurence  
Fehlmann Rielle, Françoise Schenk-Gottret,  
Virginie Keller Lopez et Sébastien Brunny*

*Date de dépôt : 8 octobre 2007*

## **Proposition de motion pour que les locaux de l'Etat soient sans fumée**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

*« Un pays non fumeur améliorera la santé de milliers de  
personnes, réduira la tentation de fumer et encouragera  
les fumeurs à arrêter. »*

*Alan Johnson, ministre britannique de la Santé*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant que:

- l'Etat de Genève doit être exemplaire en matière de santé publique ;
- la plupart des pays d'Europe ont adopté, avec succès et forte adhésion populaire, des législations pour interdire la fumée dans les lieux publics ;
- tous les sondages et enquêtes démontrent un soutien important de l'opinion publique à ce genre de mesure ;
- les scientifiques ont démontré les effets très nocifs de la fumée active et passive en termes de santé publique ;
- une majorité du Parlement s'est déclarée en faveur de l'initiative « Fumée passive et santé » demandant l'interdiction de fumer dans les lieux publics ;

- une majorité de la population semble favorable à l'interdiction de fumer dans les lieux publics,

invite le Conseil d'Etat

- à interdire de fumer dans l'ensemble des locaux de l'Etat ;
- à aménager des lieux extérieurs afin de permettre aux fumeur-euse-s de fumer sans ségrégation, mais en ne polluant plus les autres.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En septembre dernier, une large majorité du Parlement genevois a voté en faveur de l'initiative populaire 129 (Fumée passive et santé), avec un soutien ferme du Conseil d'Etat.

Pourtant, au sein des locaux de l'Etat, la fumée est toujours autorisée. En cohérence avec les positions des Parlement et gouvernement genevois et afin de préserver la santé publique, nous vous proposons d'interdire la fumée dans les locaux de l'administration cantonale.

**La fumée passive et le tabac sont dangereux !**

**DANGER POISON !**

<b>Acétone</b> (Dissolvant)	<b>Acide Cyanhydrique</b> (Etait employé dans les chambres à gaz)
<b>*Naphtylamine</b>	<b>Ammoniac</b> (Détergent)
<b>Méthanol</b> (Carburant pour fusée)	<b>*Uréthane</b>
<b>*Pyrène</b>	<b>Toluène</b> (Solvant industriel)
<b>Naphtalène</b> (Antimite)	<b>Arsenic</b> (Poison violent)
<b>Nicotine</b> (Utilisé comme herbicide et insecticide)	<b>*Dibenzacridine</b>
<b>*Cadmium</b> (Utilisé dans les batteries)	<b>*Polonium 210</b> (Elément radioactif)
<b>Monoxyde de carbone</b> (Gaz d'échappement)	<b>DDT</b> (Insecticide)
<b>*Chlorure de Vinyle</b> (utilisé dans les matières plastiques)	<b>* Substances cancérogènes connues</b>

**ARRETEZ DE FUMER**

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) précise dans sa Convention-cadre : « Il est clairement établi, sur des bases scientifiques, que l'exposition à la fumée de tabac entraîne la maladie, l'incapacité et la mort. » En Suisse, chaque année, un millier de personnes meurent à cause de la fumée passive. Selon la Ligue suisse contre le cancer, ces morts s'ajoutent aux 8000 décès causés par le tabagisme.

Dans l'Union européenne, le tabac est responsable de quelque 650 000 décès chaque année. Et le tabagisme passif a des conséquences fatales pour 80 000 personnes supplémentaires.

Selon les experts, en Europe, 25% de tous les décès par cancer et 15% de l'ensemble des décès pourraient être attribués au tabac. Notons qu'un Européen sur trois dit être exposé au tabac durant ses heures de travail.

Le tabac tue par le cancer, mais aussi à travers les maladies cardiovasculaires et pulmonaires.

Face à ce constat terrifiant, certains continuent à ignorer l'évidence, niant les effets de la fumée passive. Inconscientes, mal informées ou bornées, ces personnes, dont certaines très actives en politique, sont assimilables à ceux qui refusaient de croire que la Terre était ronde.

### **Une mesure populaire en faveur de la santé publique**

L'interdiction de fumer protège naturellement la grande majorité de non-fumeur-euse-s de la fumée passive. Elle préserve aussi les travailleuses et travailleurs employés dans des lieux publics des dangers de la fumée. Par ailleurs, elle aide également les fumeur-euse-s à arrêter de fumer.

On estime que près des  $\frac{3}{4}$  des fumeur-euse-s souhaiteraient arrêter et que l'interdiction est une contrainte les aidant sensiblement. En Italie, une enquête a démontré que près de 500 000 fumeurs ont arrêté durant la première année de l'interdiction.

Cette mesure reflète une réelle volonté populaire. En 2006, une enquête de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) prouvait que les 64 % du peuple suisse étaient favorables à l'interdiction. Ce pourcentage montait en Suisse romande à 68 %.

Une autre étude mentionne que près de 85 à 90 % des Italien-ne-s sont satisfait-e-s de la loi contre la fumée passive déjà en vigueur dans ce pays.

En Espagne, alors que des mesures restrictives et d'information existent déjà, 77,2 % de la population sont favorables à un durcissement des mesures déjà en place.

Selon une étude Eurobaromètre, 88% des Européens se déclarent en faveur de lieux de travail ou d'espaces publics sans tabac (contre 86% il y a un an). Ces taux sont encore plus élevés dans les pays qui ont adopté des lois dans ce sens.

Plusieurs pays européens vivent déjà à l'heure des lieux collectifs sans fumée. Quel plaisir ! Notamment l'Italie, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, le Pays de Galle, l'Islande, Malte, la Suède, la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Finlande ou le Danemark ont tous adopté une législation évitant que les lieux publics se transforment en fumoir.

La Commission européenne a publié un livre vert sur l'interdiction de la fumée, qui pourrait déboucher sur une législation contraignante pour les pays membres de l'Union européenne.

Imitant l'Italie voisine, le Tessin est devenu le premier canton à interdire la cigarette, la pipe et le cigare dans les établissements publics, conformément à la volonté de 79,1 % des citoyennes et citoyens (participation 56 %). La Lega del Ticinesi combattait par référendum cette loi au nom de la prétendue « liberté individuelle ». Liberté individuelle d'une minorité, fumeuse, enfumant la majorité au détriment de la santé générale. Etonnante vision de la liberté ! Le peuple du Tessin ne s'est pas laissé influencer par l'extrême droite locale et a fustigé clairement ce référendum.

Soleure a suivi cette dynamique.

L'*Hebdo* a sondé les député-e-s aux Chambres fédérales : 58 % sont pour une interdiction de fumer dans les lieux publics.

Les entreprises sont aussi en avance sur la législation. Privées comme publiques, plusieurs entreprises ont mis en vigueur des réglementations fort strictes face à la fumée.

Selon l'Office fédéral de la santé publique, 800 entreprises helvétiques ont déjà décrété l'interdiction de fumer dans leurs bâtiments.

« Avec les effets révélés de la fumée passive, nous avons décidé de franchir une étape pour la santé de nos collaborateurs, sans attendre le cadre légal », note le porte-parole de Nestlé. Novartis a fait de même en 2006 et finance des conseils et des médicaments pour aider ses employé-e-s qui souhaitent arrêter de fumer.

Même si l'Etat de Genève reste en retard, plusieurs organismes publics genevois ont pris les devants. L'Université de Genève, les HUG et SIG interdisent la fumée dans leurs locaux. L'Aéroport a créé des espaces fumeurs spécifiques. Dans chacune de ces institutions, le bilan de cette

politique est une réussite totale. Tant les fumeurs que les non-fumeurs apprécient ces mesures améliorant le cadre de vie.

Dans le contexte actuel, l'interdiction de fumer n'a rien de révolutionnaire ou d'extrémiste. Elle est une simple action pour protéger la santé de la population.

Commentant le soutien citoyen de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le conseiller national radical zurichois Félix Gutzwiller déclare : « La fumée est désormais considérée comme une activité que les adultes responsables ont le droit de s'infliger, mais qu'ils n'ont plus le droit d'imposer aux autres. »

Ce climat critique sur la fumée se fait sentir sur la consommation des jeunes. Une enquête de l'Institut de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), réalisée en 2006, révèle que les jeunes de moins de 15 ans ne sont plus que 15 % à fumer au moins une fois par semaine, contre 23 % en 2002. « Fumer est de moins en moins considéré comme quelque chose de tendance, voire même d'acceptable, pour de nombreux adolescents », juge Michel Graf, directeur de l'ISPA.

Genève s'engage fermement pour le développement durable. Tous les partis affirment faire de même. Lorsqu'une mesure est bénéfique pour la santé des humains, qu'elle favorise l'économie et qu'elle améliore l'environnement, elle est positive pour les trois dimensions du développement durable. Comment peut-on s'y opposer ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte sur l'urgente nécessité d'adopter partout des législations d'interdiction totale de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public. Le directeur général de l'OMS, le D<sup>r</sup> Margaret Chan, a déclaré : « Les preuves sont claires, il n'existe aucun seuil de risque en matière d'exposition au tabagisme passif. De nombreux pays ont déjà adopté des mesures. Je demande à l'ensemble des pays qui ne l'ont pas encore fait de franchir immédiatement cette étape importante visant à protéger la santé de tous au travers de législations interdisant totalement de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public. »

Ce débat n'a rien d'un conflit gauche-droite. D'ailleurs, les législations à travers l'Europe visant à des espaces publics sans fumée émanent de milieux politiques fort différents.

Sur la base de ces arguments, nous invitons les député-e-s à voter en faveur de cette motion afin que les locaux de l'Etat soient enfin sans fumée et donc respectueux de la santé publique.

*Sources, pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter notamment :*

*Dossier de L'Hebdo sur la question du 8 mars 2007.*

*Sites internet :*

<http://www.prevention.com>

<http://www.oxygeneve.ch>

<http://www.stop-tabac.ch>

## **Annexe : Dépêche de l'ATS du 20 août 2007**

### **Deux tiers de la population en faveur de l'interdiction de fumer**

Deux tiers de la population se prononcent en faveur d'une interdiction générale de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars, selon la dernière enquête de l'Office fédéral de la santé publique. La majorité des non-fumeurs (76 %) approuvent cette mesure contre 40 % des fumeurs.

Toutefois, cela n'empêche pas les gens d'aller au restaurant. Seuls 26 % des sondés indiquent éviter toujours ou souvent certains restaurants en raison de l'air enfumé. Ils sont 37 % à ne jamais éviter un établissement public pour cette raison. Depuis 2001, des enquêtes sur le tabagisme sont régulièrement menées sur mandat de l'OFSP.

En 2006, l'exposition hebdomadaire moyenne de la population à la fumée passive a légèrement diminué. Environ 27 % des personnes étaient soumises au tabagisme passif pendant au moins sept heures par semaine, soit en moyenne une heure par jour. Elle se montait à 35 % en 2002 et à 29 % en 2004.

Les adolescents et les jeunes adultes constituent le groupe le plus longtemps exposé à la fumée. Au moins 54 % des 14-19 ans et 62 % des 20-24 ans y sont soumis au moins une heure par jour. Près de 10 % des 20-24 ans le sont même au moins quatre heures par jour.

L'exposition reste la plus élevée dans les restaurants, les cafés et les bars. Suivent les lieux de travail, les manifestations socio-culturelles et la sphère privée.